

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE PARTIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-453**

**AVIS** est par la présente donné,

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2019, a adopté le Règlement d'emprunt numéro E-453 décrétant une dépense de 14 209 640 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Borden, Mason et une partie des rues Ruth et Spiller ainsi que le remplacement de la conduite d'amenée de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu.

**QU'A** été approuvé le 25 octobre 2019, conformément à la Loi, la partie du Règlement d'emprunt numéro E-453 qui est relative aux objets autres que ceux nécessitant la conclusion d'une entente intermunicipale (points 1.0, 1.0A de l'annexe B) pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 597 205 \$ incluant, sous réserve de l'article 5 du Règlement, des coûts directs de 7 057 547 \$, des imprévus et des contingences de 705 755 \$, des honoraires professionnels de 705 755 \$, des frais de financement de 705 754 \$ et des taxes nettes de 422 394 \$.

**QUE** cette partie du Règlement d'emprunt numéro E-453 entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 5 NOVEMBRE 2019**

Me Julie Waite, greffière